

A bordeaux, le 13 mai 2020

Objet : soutien des parents fumeurs lors du séjour à la maternité en période de crise sanitaire.

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous alerter sur une difficulté momentanée, liée au coronavirus, rencontrée par les consommateurs de tabac, amenés à lever leur consommation durant le séjour à la maternité.

En effet, le Collège National des Gynécologues Obstétriciens Français (CNGOF) s'est positionné le 27 avril 2020 sur une absence totale de sortie de l'accompagnant en suites de couches.

Afin de rendre le séjour à la maternité le plus confortable possible et limiter les signes de manque, aussi bien chez la femme que chez son conjoint, il serait souhaitable qu'un traitement de substitution nicotinique adapté leur soit proposé, et ce, quel que soit leur objectif de consommation. Le traitement ne rencontre aucune contre-indication (à de rares exceptions).

En pratique, comment faire ?

Depuis le 01 janvier 2016, les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes et les médecins du travail peuvent prescrire des substituts nicotiques, traitement de première intention permettant de soulager les symptômes de manque, de réduire l'envie de fumer et de prévenir les rechutes précoces. Les sages-femmes bénéficient d'un élargissement de leur droit de prescription à l'entourage de la femme enceinte ou des accouchées.

Pour vous aider, nous vous proposons un guide simple de prise en charge des consommateurs de tabac en annexe de ce document. Par ailleurs, n'hésitez pas à solliciter **les ressources de votre établissement** : service d'addictologie, Equipe de Liaison de Soins en Addictologie (ELSA), tabacologue, référent périnatalité/addictions, etc.

Vous pouvez également consulter les tutoriels « Grossesse et tabac » et/ou « sevrage tabac » sur le [site addictutos.com](http://site.addictutos.com).

Enfin, la Coordination régionale addictions Nouvelle-Aquitaine (Coreadd) avec le Centre Ressource Addictions et Grossesse (CRAG), en partenariat avec le Réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine (RPNA), peut également organiser gratuitement des formations courtes en visioconférence à ce sujet. Pour toute demande, contacter contact@coreadd.com.

Vous en souhaitant bonne réception,